

**1151 - Compétence départementale directe
d'organisation du transport scolaire**

**Renouvellement de conventions de
délégation pour l'organisation de circuits de
transports d'élèves et étudiants handicapés**

Rapport n° CP/2012/27

Service gestionnaire :

Service des déplacements, transports et grands équipements

Résumé :

Différentes associations de parents d'élèves et étudiants handicapés organisent directement des services de transport scolaire sur délégation du Conseil Général avec son concours financier. Il convient de renouveler les délégations accordées pour maintenir le service de transport scolaire.

Afin d'offrir un service adapté aux élèves handicapés ayant le même établissement d'accueil, le Département peut confier l'organisation de circuits scolaires spécifiques notamment à des associations de parents d'élèves.

Les conventions de délégation sont passées pour chaque année scolaire et portent également sur la prise en charge financière puisque le Code de l'Éducation fait obligation au Département de rembourser aux parents les dépenses de transport engagées pour la scolarisation de leurs enfants handicapés.

Dans le cadre de l'année scolaire 2011-2012, il y a lieu de renouveler les conventions avec :

- **La Fondation Saint-Vincent de Paul pour l'Institut Saint Charles** 47 rue des Malteries – 67304 SCHILTIGHEIM Cedex pour un coût annuel de 101 795,00 €, relatif au transport de 11 élèves répartis sur 6 lignes,
- **l'Association des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales de Haguenau / Wissembourg** pour un coût annuel de 34 073,70 € relatif au transport de 45 élèves répartis sur 15 lignes,
- **l'Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Éducation d'Animation (ARSEA)** – 15 rue Henri Sellier 67200 STRASBOURG pour un coût annuel de 20 170,00 € pour 20 élèves,
- **l'Association des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis de Strasbourg (AAPEI) :**
 - 1) **SIFAS** (Service d'Insertion, de Formation et d'Apprentissage Spécialisé), concernant la desserte du collège « le Ried » et le lycée Marc Bloch de Bischheim, pour un coût annuel de 89 856,40 €, relatif au transport de 43 élèves répartis sur 9 lignes,
 - 2) **SISES** (Service d'Insertion Scolaire et Sociale) pour un coût annuel de 169 938,00 €, relatif au transport de 87 élèves répartis sur 19 lignes.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29181	011-6245-81	2 290 000,00 €	2 290 000,00 €	415 833,10 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la conclusion des conventions de délégation de compétence d'autorité organisatrice de transports scolaires d'élèves et étudiants handicapés avec :

- 1. la Fondation Saint Vincent de Paul pour l'Institut Saint-Charles de Schiltigheim,*
- 2. l'AAPEI de Haguenau-Wissembourg (Association des Amis, des Parents et des Personnes Handicapées Mentales de Haguenau-Wissembourg),*
- 3. l'Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Education d'Animation (ARSEA),*
- 4. l'AAPEI de Strasbourg (Association des Amis, des Parents et des Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis de Strasbourg)*

- autorise le Président du Conseil Général a signer les conventions à intervenir avec les différentes parties.

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL